

---

# Les passeurs d'humanité

Ils s'appellent Françoise, Cédric, Martine, Delia, Hubert ou Catherine. Ils vivent dans la vallée de la Roya et ont vu passer au pas de leur porte des hommes, des femmes, des enfants exténués, affamés, transis, qui venaient de franchir la montagne pour trouver refuge en France. Chacun à sa façon, ils tentent d'aider, de soutenir, de donner du temps, de l'attention, de l'expertise à ces migrants dépourvus de tout. Mais ils ont aussi découvert l'absurdité des poursuites judiciaires, l'acharnement de certains procureurs, les dérives policières. Reportage.

Par Jacques Duplessy et Antoine Champagne

**C'est une maison perchée en haut d'une colline de la vallée de la Roya. C'est dans cette grande bâtisse que l'avocate Françoise Cotta accueille des migrants dans leur longue quête d'une vie normale.**

Cette pénaliste célèbre, militante un temps membre de l'Organisation communiste internationale, – « Je les ai quittés en 1981 quand ils ont appelé à voter François Mitterrand, lâche-t-elle. Trop mou pour moi. » – a commencé par hasard à accueillir des demandeurs d'asile. « Fin 2015, je sortais de l'hôpital après un cancer du sein. Un ami m'appelle et me dit: "J'ai des amis qui viennent faire du ski, il faut que tu les héberges." Je me suis dit: "Il est gonflé", mais je n'ai pas voulu dire non. Et puis je vois quatre noirs arriver... Là j'ai compris. Depuis, ma maison ne désemplit pas. J'en ai hébergé jusqu'à trente », raconte l'avocate, chez qui énergie et fragilité semblent aller de pair.

Elle ne plane pas pour autant dans le monde des Bisounours. « Il y a des mecs géniaux et des sales cons, comme partout. Ce n'est pas toujours facile. Quand j'ai dû retourner à l'hôpital en urgence et que je leur ai laissé la maison, ça m'a coûté une salle de bains! Certains voient chez nous l'opulence, la caverne d'Ali Baba. Alors, fermer les robinets, éteindre les lampes, ça ne leur vient pas à l'esprit... Nous les aidons à trouver un point de chute en France, certains s'installent, démarrent une formation. Un jour, une femme avec un gamin de trois ans voulait absolument aller à Paris. Je lui ai dit que c'était une mauvaise idée, qu'elle allait être à la rue. On s'est organisé pour scolariser le petit ici, leur trouver un logement. Elle a refusé et ils sont partis. Je n'ai pas compris... Vous savez, des fois, on est fatigué d'héberger. Mais je ne peux pas me résoudre à laisser des hommes, des femmes, des enfants dans la détresse. Alors, je continue. »

Ce soir-là, ils sont quatre, dont un mineur, Kamal: « Je suis originaire de la ville de Mornay dans le Darfour. J'ai fui la guerre, mon oncle a été tué. J'ai décidé de partir en Europe. Je suis arrivé jusqu'en Libye. Là, pendant vingt mois, j'ai travaillé quand je pouvais dans des usines de chaussures pour gagner de l'argent. Puis un ami m'a aidé pour payer le passage en Italie. Nous étions cent vingt sur un bateau. Après un jour et demi en mer, nous avons été récupérés. J'ai décidé de quitter l'Italie pour venir en France. Je voudrais rester ici, c'est un beau pays, il n'y a pas de combats. » Une histoire semblable à des milliers d'autres.

C'est toute une chaîne de solidarité qui s'est mise en place dans la vallée de la Roya. « Entre l'hébergement, le transport, la collecte et la préparation de la nourriture, nous sommes une cinquantaine », raconte Françoise Cotta. Il y a bien sûr le fermier Cédric Herrou, la figure emblématique, héros du film *Libre*, qui revendique haut et fort d'avoir fait venir et hébergé des centaines de migrants. Sa grande gueule lui vaut d'être sous contrôle judiciaire et poursuivi pour aide à l'entrée et au séjour illégal sur le territoire. L'enquête a été confiée à un juge d'instruction.

Hubert Jourdan, un ancien humanitaire, a créé l'association Habitat et Citoyenneté. Il héberge des sans-papiers chez lui et leur propose une aide juridique et des cours de français. « C'est une suite logique à ma vie, explique-t-il. Ça me passionne. Mais c'est de plus en plus dur avec la pression de l'État. » Il a fait trois gardes à vue, sans poursuites. Neuf Érythréennes – dont des mineures – ont été renvoyées illégalement en Italie après avoir été arrêtées par la police lors d'une descente à son domicile. « En quatre ans, quatre mille personnes sont passées chez moi », précise-t-il. Françoise, l'avocate, n'a jamais eu de perqui-

sition. «*Ma profession et ma notoriété me protègent peut-être un peu...*»

Catherine Gros, pharmacienne hospitalière retraitée, est une autre de ces solidaires. «*Un jour, deux hommes m'ont abordé sur la route en disant qu'ils n'avaient pas mangé depuis trois jours. Je les ai fait monter dans ma voiture. Ils venaient du Darfour. J'étais une militante féministe depuis très longtemps et j'avais des amis engagés dans Roya Citoyenne, mais c'est tout. Je les ai logés quelques jours. Je l'ai fait par humanité.*» D'autres ont suivi. Une trentaine. Son engagement lui vaut des sueurs froides. «*Un jour, les gendarmes avaient quadrillé le village. Ils avaient mis un barrage juste devant chez moi. J'avais justement deux migrants. Je me suis demandé si c'était pour moi... Puis ils sont partis ailleurs et on a réussi à jouer au chat et à la souris avec eux pour les exfiltrer.*» Même si l'engagement de Catherine est discret, il ne passe pas inaperçu. «*J'ai eu des réactions surprenantes. Des personnes qui m'ont déposé à manger en disant avec un clin d'œil: "C'est pour tes invités"; une voisine m'a lancé: "Je sais ce que tu fais, je suis contre mais je ne te dénoncerai pas." Ça fait drôle, ce sont des phrases d'un autre temps.*»

Des chrétiens se sont également mobilisés. Le père François-Xavier Asso, prêtre dans la Roya, a été alerté par des paroissiens qui ne savaient plus comment faire face à l'afflux de migrants. En plus des collectes de produits de première nécessité, il prévient l'évêque qu'il ouvrira une église et un presbytère désaffecté si besoin. «*Là, les ennuis ont commencé,* raconte le prêtre. *Le maire m'a appelé pour m'insulter. La sous-préfète a débarqué chez moi pour me demander de ne rien faire et de rester tranquille. Quant à Monseigneur, il a donné l'ordre de changer les verrous du presbytère!*» André Marceau, l'évêque de Nice, a préféré mettre en place, en partenariat avec le Service jésuite des réfugiés (JRS), un petit programme qui a permis d'accueillir une trentaine de demandeurs d'asile.

Depuis plusieurs mois, le flot des migrants s'est largement tari. Le nouveau président du Conseil italien, Giuseppe Conte, à la tête d'un gouvernement populiste et d'extrême droite, a verrouillé le pays. L'origine des migrants a également récemment changée. Longtemps majoritairement en provenance d'Érythrée, du Soudan et du Nigeria, ils viennent désormais principalement d'Afghanistan et d'Irak.

**« JE NE PEUX PAS ME RÉSOUDRE À LAISSER  
DES HOMMES, DES FEMMES, DES ENFANTS DANS  
LA DÉTRESSE. »**

**FRANÇOISE COTTA, AVOCATE**

## Martine Landry, veilleuse

Martine Landry est devenue malgré elle un symbole de l'absurdité des poursuites judiciaires à l'encontre de ceux qui aident les migrants. L'«affaire» pourrait prêter à sourire: la justice lui reproche d'avoir convoyé deux mineurs depuis le poste frontière italien jusqu'au poste frontière français à Menton, bref d'avoir emmené des mineurs de la police italienne à la police française.

Il faut se représenter le lieu pour comprendre l'absurdité de la chose: une route sur les hauteurs de la ville, d'un côté le poste frontière italien, de l'autre les douanes françaises. Une centaine de mètres séparent les deux bâtiments. C'est dans cet espace que plusieurs associations, dont Amnesty International, organisation à laquelle appartient Martine Landry, effectuent des observations sur la légalité des reconduites vers l'Italie. L'affaire commence le 25 juillet 2017. Postée à la frontière, Martine Landry constate que plusieurs mineurs sont renvoyés vers l'Italie, une reconduite illégale car les mineurs non accompagnés sont censés être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Mais les douaniers italiens, eux, appliquent le droit international et refusent l'entrée aux mineurs. *«Je savais que les policiers français avaient un stratagème: les renvoyer en Italie par le train depuis la gare de Menton-Garavan, où il n'y pas de poste de frontière. La station suivante, c'est Vintimille, et là ils sont sur le sol italien, donc on ne peut plus les renvoyer. Je suis donc allée à la gare pour attendre les mineurs et leur parler avant qu'ils ne montent dans le train: je leur ai dit d'aller voir dès leur arrivée à Vintimille une association italienne et j'ai prévenu un avocat italien. Deux de ces mineurs logeaient chez Cédric Herrou et étaient suivis par l'avocate Mireille Damiano, qui avait déjà fait des demandes d'assistance éducative. Dès qu'elle a obtenu les documents nécessaires auprès d'un juge pour qu'ils puissent revenir, ils ont repassé, à pied, la frontière.»*

Martine Landry va au poste frontière pour vérifier que tout se passe bien. *«Je ne les ai pas accompagnés de l'Italie vers la France, je les ai attendus au panneau "France", explique la militante. Puis je les ai emmenés à la Police*



© Valéry Hache/AFP



*de l'air et des frontières à trente mètres de là. Une heure et demie plus tard, l'ASE est venu prendre les mineurs pour les mettre en foyer.»*

Mais la PAF n'a pas apprécié que Martine fasse respecter la loi. Trois jours plus tard, un policier lui remet une convocation pour une «audition libre, sans garde à vue, pour aide à l'entrée et au séjour irréguliers sur le territoire». Elle s'y rend, s'explique mais refuse de répondre aux questions sur ses contacts associatifs en Italie. Trois jours plus tard, le procureur décide de la poursuivre.

Lors de l'audience, le 30 mai, la substitut du procureur tient un discours incohérent. Si elle déclare que Martine Landry n'a rien fait d'illégal, elle s'acharne contre Amnesty International, accusée de complot international pour faire entrer illégalement des mineurs en France. «*La procureure a dérapé*, explique Mireille Damiano, qui la défend. *Je sais qu'elle avait pour consigne de s'en "remettre à la décision du tribunal"* [Ndlr: C'est-à-dire de ne demander ni peine ni relaxe], *mais elle s'est empêtrée dans son réquisitoire et finalement... a demandé la relaxe!*» Le tribunal la suit dans son jugement du 13 juillet, déclarant que Martine Landry n'a fait qu'appliquer la loi. Les juges constatent que l'action de la militante s'est inscrite «*dans le respect du droit et de la convention européenne des droits de l'enfant [...] et de la Constitution française en son article 2 en poursuivant une action fraternelle à but humanitaire*».

Fin de l'histoire? Eh bien, non! Le procureur, Jean-Michel Prêtre, a fait appel de la décision le 24 juillet et la militante sera rejugée devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence. «*Le Parquet se ridiculise dans cette affaire*, déclare Mireille Damiano. *Son objectif est de poursuivre Amnesty International au travers de ma cliente.*» Contacté, Jean-Michel Prêtre déclare: «*Une analyse en équipe nous fait dire qu'il y a des éléments constitutifs de l'infraction, car elle a fixé rendez-vous aux mineurs à la frontière.*» Et dire que le Conseil constitutionnel a consacré le 6 juillet «*le principe de fraternité*» considérant par ailleurs que la liste limitative des actions exemptées de poursuites doit être entendue largement comme couvrant «*tout acte d'aide apportée dans un but humanitaire*»...



# « C'EST UNE SUITE LOGIQUE À MA VIE. ÇA ME PASSIONNE. MAIS C'EST DE PLUS EN PLUS DUR AVEC LA PRESSION DE L'ÉTAT. »

HUBERT JOURDAN, HABITAT ET CITOYENNETÉ

Côté italien, à Vintimille, les associations continuent à se mobiliser. Caritas distribue des petits déjeuners et propose des consultations médicales. À l'écart de la ville, un camp de la Croix-Rouge abrite deux cent cinquante migrants. L'association WeWorld s'occupe particulièrement des mineurs non accompagnés. Des Français viennent distribuer des repas le soir. Mais les migrants doivent de plus en plus se cacher. Des rafles sont organisées par la police une à deux fois par semaine, avec pour seul objectif de les transporter le plus au sud du pays possible. « *Il s'agit juste de les embêter*, dénonce Giacomo Colomba, un des responsables de WeWorld. *Ils mettent parfois trois semaines à revenir, car la plupart ne veulent pas rester en Italie. Certains sont mêmes raflés plusieurs fois.* » Pas facile d'être solidaire des migrants en Italie. L'association Eufemia, qui propose l'accès à Internet, la recharge des téléphones portables et des vêtements usagés a vu son bail résilié par le propriétaire. Et Delia, la propriétaire de *Bar Hobbit*, en a fait l'amère expérience. « *En 2015, j'ai vu des femmes et des enfants errer dans les rues, près du bar. Je les ai fait rentrer, je leur ai donné des boissons chaudes, de la nour-*

*riture. Et puis j'ai décidé de leur offrir tous les matins un petit déjeuner gratuit.* » Elle propose aussi une consommation pour un euro et la recharge des téléphones. Très vite, le bar devient un havre de paix pour ceux qui errent dans la rue. « *Mais ma clientèle n'a pas apprécié, j'ai reçu des insultes, on m'a boycotté*, raconte Delia. *Aujourd'hui, il y a très peu d'étrangers mais mon bar reste déserté. Je vais peut-être devoir mettre la clef sous la porte.* » Une collecte lancée pour la soutenir a déjà permis de récolter 26 000 euros.

Toutes les associations dénoncent une utilisation politique de la question migratoire. « *Le nombre de nouveaux migrants est très faible*, explique l'avocate Françoise Cotta. *L'État pourrait très bien les prendre en charge correctement avec l'argent que coûtent le rétablissement des frontières et tous ces points de contrôle dans la Roya.* » Dans une note de février 2016, les analystes du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, une institution rattachée au Premier ministre, estimait « *[le] coût direct pour la France à un à deux milliards d'euros selon l'intensité des contrôles aux frontières.* » Un pognon de dingue! ●

## Les inquiétantes dérives de l'administration et de la police française

Renvois illégaux de mineurs non accompagnés, falsifications de documents, refus d'accès à un avocat, détentions arbitraires, voilà une liste non exhaustive des manquements de l'administration et des forces de l'ordre dénoncés par les associations et leurs avocats.

### Non-protection des mineurs

« Les premiers actes illégaux concernent les mineurs non accompagnés, explique Martine Landry (voir p. 86). L'objectif était de les renvoyer en Italie au mépris du droit. Et les policiers ne manquent pas d'imagination pour cela. » La loi prévoit pourtant qu'un mineur non accompagné présent sur le territoire français doit être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour recevoir une éducation jusqu'à sa majorité.

« Au début, l'ASE venait dans la vallée de la Roya pour prendre en charge les mineurs logés par les associations, raconte l'avocate Mireille Damiano. Puis ils ne sont plus venus et ont demandé que l'on amène les mineurs à la Police de l'air et des frontières [PAF, désormais Police aux frontières]. Nous nous sommes alors aperçus qu'ils les expulsaient illégalement dans notre dos. » Les mineurs interpellés à Menton sont conduits dans les locaux de la PAF au poste frontière. Après s'être vu notifier un refus d'entrée sur le territoire, ils sont renvoyés en Italie. « Quand les douaniers italiens constataient qu'ils étaient mineurs, raconte Martine Landry, ils les ramenaient avec un petit sourire à leurs homologues français en leur disant d'appliquer le droit. Mais les policiers avaient trouvé un truc : ils les mettaient dans le train à la gare de Menton-Garavan pour empêcher qu'ils soient vus par les Italiens ! » Lors d'une visite d'un lieu de détention pour les migrants à la PAF, une

députée a eu la surprise de trouver cette petite note placardée au mur : « Si presse sur place, pas d'embarquement de mineurs dans les trains pour Vintimille. »

Le préfet a été condamné vingt-deux fois par le tribunal administratif pour irrégularité de refus d'entrée pour des mineurs non accompagnés ou entrave à la demande d'asile en France.

Les renvois en douce par le train sont devenus rares. Mais, qu'à cela ne tienne, les policiers ont trouvé un nouveau truc imparable, trafiquer la date de naissance des mineurs pour en faire des majeurs. Nous avons pu voir plusieurs formulaires de refus d'entrée sur le territoire dont la date de naissance a été grossièrement raturée. Dans un cas, deux photos du formulaire avant et après le tripatouillage nous ont été communiquées. « L'ASE joue aussi ce petit jeu de "déminoriser" les migrants, dénonce M<sup>e</sup> Damiano. Elle fait des entretiens express qui se concluent par : "Vous vous êtes comporté comme un majeur durant votre voyage, donc vous n'êtes pas mineur." Parfois l'ASE conteste les documents administratifs des mineurs en disant que ce sont des faux, mais sans en apporter la preuve. »

### Formulaires préremplis et refus de demande d'asile

Deux cases, « Je veux repartir le plus rapidement possible » et « Refusant d'indi-



quer une langue qu'il ou elle comprend, la procédure complète étant de ce fait effectuée en français», sont souvent pré-cochées par la PAF dans le formulaire de refus d'entrée sur le territoire, dénoncent les associations. Ces cases sont cochées pour justifier la non-demande d'asile en France d'une part, et le nonaccès à un interprète d'autre part. Pourtant la loi prévoit la possibilité d'un jour franc pour faire la demande d'asile ou recevoir l'assistance d'un avocat. Nous avons pu constater lors d'une observation à la douane de Menton que des personnes refoulées ne comprenaient pas le formulaire et n'avaient pas eu droit à un interprète.

Demander l'asile en France relève de l'impossible. *«Les policiers font mine de ne pas comprendre quand la personne le demande. Nous avons réussi à faire condamner le préfet pour une personne qui a demandé en vain trois fois l'asile»*, rapporte M<sup>e</sup> Damiano. *«Des policiers ont même déchiré des demandes d'asiles en disant: "Je ne connais pas ce papier", avant d'expulser les personnes, raconte Martine Landry. J'ai vu aussi des personnes expulsées avec un papier de rendez-vous avec la préfecture dans la poche au prétexte qu'ils étaient de faux demandeurs d'asile!»*

### Détention arbitraire

À Menton, les douanes italiennes ferment entre 19 heures et 8 heures. Impossible donc pour les policiers français de renvoyer les migrants dans cette plage horaire. En attendant, les personnes sans papiers sont retenues à la gare et dans des algécos attenants au poste frontière. Parfois jusqu'à 10 heures. Lorsque des élus, Michèle Rivasi et Guillaume Gontard, se sont rendus au poste frontière de Menton, la commissaire leur a dit que le lieu où étaient retenus les migrants *«n'était*

*pas un lieu de privation de liberté»*. Mais ils ont constaté que les personnes étaient retenues contre leur gré dans des locaux fermés à clef. Un policier leur a dit qu'il s'agissait d'une simple «salle d'attente». Mais à la question: *«Alors ils sont libres de sortir?»*, la réponse a été: *«Non.»* Problème, la loi donne normalement des droits aux personnes privées de liberté. Les membres de certaines associations, comme Amnesty International, ont une carte de visiteur du ministère de l'Intérieur pour accéder aux zones d'attente et aux centres de rétention administrative. Mais les zones de détention ne sont pas considérées comme des zones d'attente. *«Ce sont des zones de non-droit, déplore Martine Landry. Ni les associations, ni les avocats n'y ont accès.»*

### Délit de solidarité

La litanie des poursuivis pour avoir apporté leur aide aux migrants sans aucune contrepartie est longue. Certains sont poursuivis simplement pour les avoir pris en voiture, d'autres pour les avoir hébergés, Martine Landry, membre d'Amnesty international, pour avoir accompagné soi-disant des mineurs du poste douanier italien à la police française. Cédric Herrou est le militant le plus poursuivi. Une instruction a été ouverte contre lui pour aide à l'entrée et au séjour de clandestin. Des gendarmes campent autour de sa ferme depuis des mois. Tout récemment, il a découvert trois caméras autour de ses terres, dont l'une transmettant ses images en direct *via* une carte 4G. Contactée, la préfecture confirme que *«des caméras sont susceptibles d'être installées périodiquement aux abords du réseau ferroviaire, à des fins de sécurisation et de sûreté»* et que *«cela peut être le cas dans la vallée de la Roya.»* ●